

COMMUNIQUE Commission de l'Arbitrage – AIN SUD

Suite à son communiqué du 10 Novembre 2022 peut-être mal compris par certains, la commission de l'arbitrage du district de l'Ain tient à préciser qu'il s'adressait bien à tous les clubs du District et que les actions citées seront déclenchées aux premières incivilités envers le corps arbitral. Elle compte sur une prise de conscience de tous les acteurs pour éradiquer cette violence qui ne cesse de s'aggraver et sur l'application du barème disciplinaire en vigueur. Elle demande non seulement un effort sur les moyens mais également sur les résultats des mesures préventives mises en place.

Dans le cadre de son projet Club, Ain Sud accompagne l'éducation de ses jeunes à travers une organisation adaptée, des ambitions mesurées et des valeurs partagées.

A cet effet, nous veillons à :

- assurer la pratique du football dans les meilleures conditions
- renforcer l'identité sportive et territoriale du Club (Un Club, une Histoire, un Territoire)
- former des arbitres, les mettre à disposition et soutenir les valeurs de l'arbitrage
- accompagner le football féminin, le sport adapté et les établissements scolaires
- devenir un club référent en terme de formation des éducateurs
- s'inscrire durablement dans des actions sportives autres que le Football et développer notre RSE.

En tant que Club responsable, Ain Sud souhaite s'inscrire dans une démarche éducative et sociale afin de contribuer sous toutes les formes les plus appropriées au développement du Territoire de la Côte et plus largement à toute action solidaire et contributive aux valeurs les plus intangibles du sport comme le Respect, la Solidarité et la Confiance.

En prônant ces valeurs, Ain Sud inculque à ses licenciés et éducateurs le respect des arbitres, la confiance dans les décisions prises et le dialogue en cas d'incompréhension. Ain Sud ne saurait accepter tout comportement allant à l'encontre de ces valeurs et sanctionnera tous les joueurs et/ou éducateurs niant les arbitres et leurs décisions.

Les arbitres sont indispensables au bon déroulement d'un match dans le respect partagé des équipes, des joueurs et éducateurs. Comme toujours, le corps arbitral est nécessaire pour le football et sera accueilli avec la plus grande bienveillance par l'ensemble des licenciés d'Ain Sud.

COMITE de DIRECTION

Comité de Direction du 21 Novembre 2022

Présents : ABBEY Jean Marie, BENOIT Pierre, CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, GAILLARD Colette, GUTIERREZ Raul, JACUZZI Vincent, JARJAVAL Romain, JOSSERAND Alain, LEAO Lydia, MAIRE Jacques, MALIN Joël, NAEGELLEN Philippe, PITARD Patrick, TOUZANI Hamid.

Assistent : BRESSOUX Jean Marie (CTD DAP), TEPPE Esther (Responsable administrative).

Excusés : AMPRINO Jean Jacques, BERNARD Alain, BOSSET Régis, CHENE Patrick.



Joël MALIN ouvre la séance à 18 H 20.

Approbation du compte rendu du comité de direction du 3 Octobre 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Point sur les licences

A ce jour, le District de l'Ain enregistre 18 334 licences.

Rappel des saisons précédentes à début novembre :

2021/2022	2020/2021	2019/2020	2018/20219	2017/2018	2016/2017	2015/20216
16.019	17.376	19.960	18.317	18.202	17.985	17.085

Embauche d'un éducateur sportif

Après étude des différentes candidatures, c'est M. Sullivan MEATS qui a été retenu.

Il commencera le Jeudi 1^{er} Décembre 2022. Son contrat prend fin le 30 Juin 2023.

Il sera invité à la prochaine réunion du Comité de Direction.

Intégration de bénévoles

Toute personne souhaitant s'intégrer au District en qualité de membre bénévole non élu doit obligatoirement adresser sa demande écrite à l'intention du président du District au 26, rue du Loup - 01440 Viriat. La demande est soumise pour examen et validation au Comité de Direction lors de la réunion qui suit immédiatement sa réception. Le (la) candidat(e) souhaitant s'intégrer à une commission à l'exception des commissions de l'amicale des anciens, médicale et de la surveillance des opérations électorales doit satisfaire à une période probatoire de 6 mois. Un tuteur avec lequel il (elle) fonctionnera en binôme, est adjoint au (à la) candidat(e). En fin de période probatoire, le Comité de Direction se prononce, sur avis du tuteur, sur sa titularisation.

Toute personne atteignant l'âge de 70 ans durant la saison en cours ne peut prétendre entrer dans la commission des délégués et médiateurs du District de l'Ain, si elle n'a jamais exercé cette fonction antérieurement au minimum la saison précédente. Cette mesure s'applique également aux membres élus du comité de direction.

Les membres du comité de Direction valident l'intégration de :

- un membre pour la Commission d'Appel : Alexandre PROST.

Tuteur : Jacques MAIRE

- un membre pour la Commission Mixité : LEROY Céline.

Tutrice : Lydia LEAO

La Commission Sportive est à la recherche de membres afin d'étoffer ses membres.

Permanences sportives

Un calendrier sera établi entre Mme GAILLARD, MM. CONTET, DELIANCE et MALIN.

Les permanences débuteront les vendredis à partir de 16 heures.

Organisation de l'AG du 26 Novembre 2022 à l'ENS Gerland de Lyon

Seront présents : ABBEY Jean Marie, BERNARD Alain, CHENE Patrick, CONTET Jacques, GAILLARD Colette, GUTIERREZ Raul, JOSSERAND Alain et PITARD Patrick.

Déplacement en minibus au départ du District. Les modalités seront communiquées ultérieurement.

Joël MALIN présente et commente les différents vœux.

Opération VW pour le match Tunisie / France du 30 Novembre 2022

Une invitation sera envoyée par mail aux clubs, élus et non élus du District.

Réponse souhaitée pour le 28 novembre 2022.

Diffusion de la rencontre, goûter et présentation d'un nouveau véhicule à la mi-temps.

Courrier de BOURG FO

Reçu le 14 Novembre 2022 un mail concernant la démission du président, M. Louis BELLA.

Joël MALIN prendra contact avec lui car le courrier n'est pas signé et envoyé par le secrétaire correspondant du club.

Achat matériel pour visioconférence

Suite à la mise en place de Teams, le matériel actuel est devenu obsolète.

Le Comité de Direction valide l'achat du nouveau matériel de visioconférence.

Amicale des Anciens du District

L'Amicale souhaite organiser une sortie.

Après demande d'un devis auprès d'un transporteur pour la location d'un autocar, celui-ci s'avère trop onéreux. A la place serait loué un minibus et l'utilisation de celui du District.

Le Comité de Direction valide le prêt du véhicule.

Attribution lieu des finales des Coupes

Reçu une seule candidature : ESB Marboz.

Le Comité de Direction valide cette candidature.

Attribution des journées promotionnelles

Le Comité de Direction valide les candidatures ci-dessous :

- Journée Nationale des U7 : samedi 3 juin 2023 à Hauteville Lompnès
- Finale départementale Festival U13 PITCH : samedi 1er avril 2023 à Izernore
- Finale Futsal U13 et U15 : samedi 18 février 2023 à St Etienne du Bois
- Futsal Féminin U11F, U13F, U15F et Senior F en lien avec une action de la mixité et l'arbitrage : samedi 21 et dimanche 22 janvier 2023 à St Denis les Bourg
- Plateau Féminin U9F, U11F et U15F en lien avec l'AFM Téléthon : samedi 3 décembre 2022 à St André sur Vieux Jonc

En attente d'information :

- Challenge U11 du Conseil départemental : dimanche 11 Juin 2023

Le club de Divonnes les Bains n'ayant pas cages mobiles ne pourra pas accueillir le Challenge.

Le Canton d'Attignat, via M. Walter MARTIN conseiller départemental, a été sollicité.
Reçu mail du club de Sud Gessien. Jean Marie BRESSOUX contactera ce club.

- XX Juin : Tournoi Lémanique (date et lieu).

A noter qu'aucune candidature n'a été reçue pour :

- Journée Départementale du Foot Féminin : dimanche 4 juin 2023.

Infos ligue

Joël MALIN fait un point sur les dernières réunions.

Retour Soirée des Champions du 14 Octobre 2022 à Miribel

Jean François JANNET a été honoré.

Soirée animée par François BELAY.

Retour Soirée des Récompenses du 10 Novembre 2022

Soirée appréciée par tous les présents.

Il est dommage que les équipes féminines récompensées soient représentées par des dirigeants et non pas par des joueuses ou dirigeantes.

Les dotations des récipiendaires non excusés resteront la propriété du District (hormis les fanions des champions).

Retour AG District du 29 Octobre 2022

20 clubs absents et 2 représentés par un autre club.

Rejet des vœux présentés par la Commission Prévention.

Pour les prochaines AG, la présentation des vœux sera revue ainsi que le buffet.

Tour des Commissions

Commission Féminine (V. JACUZZI)

- Samedi 3 Décembre 2022 à St André sur Vieux Jonc de 9h30 à 15h30 : plateau Féminin U9F, U11F et U15F en lien avec l'AFM Téléthon.

Le Comité de Direction valide la reconduction de l'opération « 1 €uro par but marqué ».

- Futsal Féminin U11F, U13F, U15F et Senior F en lien avec une action de la mixité et l'arbitrage : samedi 21 et dimanche 22 janvier 2023 à St Denis les Bourg. Tous les membres disponibles sont les bienvenus. Prévoir l'achat de 3 trophées.

FEMININES : quelques rencontres prévues en nocturne sont reprogrammées en diurne.

Réception d'un courrier d'une mairie demandant la position du District sur les matchs en nocturne. Joël MALIN a fait une réponse stipulant que le District de l'Ain suit la ligne de conduite de la ligue Auvergne Rhône-Alpes et donc ne peut qu'inciter les clubs à jouer en diurne. La condition est l'occupation des terrains qui parfois ne permet pas la programmation des matchs sur le seul dimanche après-midi.

En ce qui concerne les jeunes, il n'y a aucun horaire légal en nocturne, tout se joue en diurne. Les terrains équipés d'éclairage led, moins gourmand en énergie peuvent permettre les matchs en nocturne mais nous comprenons très bien que le propriétaire des installations peut l'interdire.

A ce jour, nous ne pouvons faire que de l'incitation mais les clubs et surtout les collectivités restent maîtres de leur décision.

Commission Sportive (J. CONTET)

Quelques matchs en retard à ce jour (reprogrammation 11/12/22 ou 18/12/22).
Enregistrement de quelques forfaits ce weekend.

FAFA (A. JOSSERAND)

L'enveloppe attribuée au District de l'Ain est de 64.209 €uros.
6 dossiers engagés à ce jour pour un montant de 45.000 €uros.
1 dossier en attente de document.
Rappel ! Les dossiers FAFA véhicules et emplois se demandent via Footclubs.
L'enveloppe FAFA emploi est épuisée.

Commission des Règlements (M. DELIANCE)

Début de saison calme avec beaucoup moins de forfait par rapport aux saisons précédentes.
Amende pour les clubs ayant des personnes non licenciées inscrites sur les feuilles de match (à partir des U18).

ENTENTES

Seniors D5

Bresse Dombes et Dombes FC et Dombes US
Club responsable : Bresse Dombes

U18

Plaine de l'Ain et St Maurice de Gourdans
Club responsable : Plaine de l'Ain

INACTIVITES

* Grièges PV : catégories U19-U18, U17-U16, U15-U14, U13-U12 à compter du 1/09/2022.

Commission de Discipline (C. GAILLARD)

Beaucoup de dossiers avec des sanctions sévères dû à l'augmentation du barème disciplinaire.
Réception d'un mail de M. Jean Jacques GARCIN concernant le fait qu'un membre non élu de la Commission a assisté l'arbitre lors de l'audition.
Après renseignement pris auprès du service juridique de la Ligue, ceci était tout à fait possible et n'avait aucune incidence.
A noter que les 2 clubs ont été prévenus avant l'audition et que cette personne a uniquement tenu un rôle de conseil auprès de l'arbitre et qu'il n'a pas assisté à la délibération.

Commission Communication (P. BENOIT)

Avec Joël MALIN, un rendez-vous a eu lieu avec le nouveau chef du service des sports du journal LE PROGRES.
Petit Filet de Novembre sera bientôt disponible.
Le logo du Téléthon sera mis sur le site internet du District durant le mois de Décembre.

Commission Manifestations (P. NAEGELLEN)

Regrette que des clubs importants du District aient été absents à l' AG du 29/10/22.
Les membres doivent noter leur besoin sur le tableau prévu à cet effet.

Commission des Délégués (P. PITARD)

Les 3 nouveaux délégués ont été désignés avec des tuteurs. Ils vont bientôt pouvoir officier seuls.

Commission Statut de l'Arbitrage (R. GUTIERREZ)

Cas d'un arbitre ayant demandé un changement de club et qui n'arrive pas à obtenir son accord de sortie de la part du club quitté.

La demande répondant aux critères imposés de l'article 33c du Statut Fédéral de l'Arbitrage, la Commission avait validé sa demande.

Une réponse lui a été faite avec copie au club quitté qui ne peut pas s'opposer à cette demande et qui ne percevra pas de droit de mutation.

Commission d'Appel (J. MAIRE)

10 dossiers à ce jour dont 3 restant à programmer.

Quelques problèmes de planification dû à l'appartenance de quelques membres à d'autres commissions.

De ce fait, les auditions pourraient se tenir un autre jour que le jeudi.

Commission des Arbitres (R. JARJAVAL)

Recrudescence de violence envers les arbitres.

Commission Technique (J.M. BRESSOUX)

Rassemblement Inter district féminin U15

14 joueuses nées en 2008 et 2009 ont participé les 24 et 25 octobre au rassemblement interdistrict féminin U15 organisé par la LAuRA Foot au centre technique de Tola Vologe. Lors de ces deux jours les filles se sont confrontées aux districts de la Loire et du Puy-de-Dôme avec des résultats un peu décevants :

1-1 vs Loire (victoire aux tirs au but)

0-1 vs Puy de Dôme

0-0 vs Puy de Dôme (défaite aux tirs au but)

0-1 vs Loire

0-0 vs Puy de Dôme (victoire aux tirs au but)

0-0 vs Loire (victoire aux tirs au but)

Félicitations aux joueuses pour leur excellent état d'esprit et les encourageons à poursuivre leur progression dans leurs clubs respectifs.

Rassemblement Inter district U15 garçon)

La sélection U15 participait à la coupe interdistrict sur le site de la Ligue à Tola Vologe du 3 au 6 Novembre 2022.

Ain x Puy de Dôme : 1 – 3

Ain x Isère : 1 – 1 (défaite aux tirs au but)

Ain x Allier : 5 - 0

La sélection de l'Ain termine à la 4ème place de ce rassemblement.

Félicitations pour leur attitude et comportement durant ces 4 jours.

Joël MALIN clôture la réunion à 20 H 45.

La prochaine réunion aura lieu le Lundi 19 Décembre 2022 à 18 heures.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 29.11.2022

COURRIERS ARBITRES

GALLIOT LOIC : Certificat médical reçu.

NEMERY CEDRIC : Courrier reçu réponse faite.

GMILI NACIM : Absence à un match.

VAUDON ANTONY : Changement d'adresse mail.

BOLLIET ALEXIS : Demande d'observation.

GUEDRA KEVIN : Courrier reçu.

MOUBHIB MOURAD : Arrêt de l'arbitrage, la CDA remercie MOURAD pour son investissement dans l'arbitrage.

BEDJA MADJID : Absence à un match.

BOUILLEUX GREGORY : Indisponibilité professionnelle.

BEREZIAT HUGO : Courrier reçu.

COURRIERS CLUBS

FC CORMOZ ST NIZIER : Demande d'arbitre, réponse sera faite.

HAUT REVERMONT : Demande d'arbitre, réponse sera faite.

SC PORTES DE L'AIN : Demande d'arbitre, réponse faite.

JASSANS FRANS : Courrier sur un arbitre.

INFORMATIONS A DESTINATION DES ARBITRES

- Il faut bien télécharger l'application OFFICIELS FFF et continuer à regarder l'application + le portail des officiels par sécurité.
- **Bien répondre au questionnaire envoyé pour les stages de mi saison.**
- Pour les arbitres concernés par les désignations en ligue, la LAURAFoot a quelques semaines de retard dans le traitement des paiements. Tenez-nous informés si les problèmes persistent.

RAPPEL : LES STAGES DE MI-SAISON POUR LESQUELS LES ARBITRES ONT DEJA RECU UN COURRIEL SE DEROULERONT AUX DATES SUIVANTES :

ARBITRES D1 + ASSISTANTS : le 07.01.2023.

ARBITRES D2 + D3 : le 14.01.2023.

ARBITRES D4 + JEUNES : 21.01.2023.

PRESENCE OBLIGATOIRE

Le Président,
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire,
Pierre HERMANN

Réunion UNAF 01

Présent : Christophe CELDRAN, Baptiste PIQUET, Jean-Noël TARTARIN, Ferhat TEKELI, Abdeltif KRIMOU, Selman SAHIN

1/ Trésorerie :

Mise à jour des comptes et d'adhésion.

2/ Constitution Bureau provisoire :

La constitution d'un nouveau bureau provisoire :

Christophe CELDRAN : Président

Jean-Noël TARTARIN : Président délégué

Ferhat TEKELI : Juridique et Président délégué

Abdeltif KRIMOU : Secrétaire et Président délégué

Selman SAHIN : Trésorier.

Baptiste PIQUET / Anthony TARTARIN : Représentant des jeunes.

Hamid TOUZANI : Représentant des arbitres

NB : L'AG de l'UNAF 01 est le 10/02/2023 à 18h00

FORMATION INITIALE ARBITRE

Une seconde formation initiale pour devenir arbitre officiel sera organisée par le District de l'Ain, sur les dates suivantes. (Présence obligatoire sur les 3 jours)

- Dimanche 29 Janvier 2023 (journée complète)
- Samedi 04 Février 2023 (journée complète)
- Dimanche 05 Février 2023 (journée complète)

Les inscriptions sont à effectuer sur le lien suivant afin de compléter le dossier de candidature : <https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

La dernière formation aura lieu le mercredi 07 Décembre 2022 à 19h00 au stade de Chalamont. Elle sera d'une durée de 1h45 maximum.

Nous rappelons que pour participer à celle-ci, il faudra que chaque personne présente **soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2022/2023 et avoir une aptitude médicale directement renseignée sur sa demande de licence. Une photo d'identité est aussi requise afin d'effectuer la carte d'arbitre semi-officiel**

Par conséquent, nous invitons à ce que l'ensemble des dirigeants souhaitant passer cette formation de bien se **présenter chez le médecin lors du renouvellement de leur licence afin de pouvoir participer à celle-ci.**

Chaque personne effectuant le rôle d'arbitre assistant sur une rencontre devra présenter sa carte de semi-officiel valide (datant de moins de 6 ans par rapport à la date de la rencontre) en étant licencié(e) et apte médicalement (par tampon du docteur directement sur la licence, ou en présentant un certificat médical).

PREVENTION

COMPTE RENDU REUNION COMMISSION PREVENTION DU 24/11/2022

Présents : J. BELPALME – A. BERNARD - G. JACUZZI - - C. LEROY - M. MAITRE - P. PITARD

Excusés : - J. MALIN - A. BOZONNET

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 27/10/22

Approuvé

2/ Matchs sensibles

Pour les trois journées des 27/11, 04/12 et 11/12 : 19 matchs sensibles

- . D1 : 1 match
- . D2 : 10 matchs
- . D3 : 2 matchs
- . D4 : 3 matchs
- . D5 : 3 matchs (rencontres « à enjeu »)

La Commission constate que trois rencontres ont fait l'objet d'échauffourées et de contestations, malgré la présence de Délégués du District.

Rappel : les demandes de délégués par les clubs doivent être faites minimum 15 jours avant la date de la rencontre.

Les demandes de délégués provenant du corps arbitral ne sont pas prises en considération par la Commission Prévention.

La Commission est toujours à la recherche de délégués. Pour les personnes intéressées, merci de contacter le secrétariat par courriel à district@ain.fff.fr qui fera suivre.

3/ Fiches prévention

Bilan à ce jour pour le retour fiches « éducateurs » :

Championnats	Nombre de fiches Renvoyées	Nb commentaires « réservés »	Nb commentaires « très réservés »
D3	65	7	1
D4	120	8	3
FEMININES à 11	15	2	0
U18	104	6	3
U15	113	4	4

Suite à une réserve mentionnée sur l'une des fiches prévention lors d'une rencontre en D4, un dossier est constitué et transmis en Commission de Discipline.

4/ Clubs à aider – réunion du 02/11/2022

AMBERIEU EN BUGEY prend la parole et présente les actions que le club a mis en place, à savoir :

- Le club a fait un tri au niveau des joueurs et des dirigeants. Le club est reparti avec de nouvelles personnes. Ils ont fait appel à des spectateurs pour intégrer la nouvelle équipe dirigeante.
- Une commission de discipline a été créée au sein du club. Ils sanctionnent les joueurs qui se comportent mal, allant jusqu'à l'exclusion avec remboursement de la cotisation.
- Une charte des règlements du club est signée par chaque joueur.
- Malgré cet important changement, le club n'a pas perdu de licenciés. D'anciens dirigeants et joueurs sont même revenus au club. Par contre, la municipalité d'Ambérieu n'accompagne pas le club.
- Le club demande à Joël MALIN une aide administrative du District.

BOURG SUD :

- Des efforts importants sont faits dans le club. Le club n'a pas de recettes miracles pour améliorer la situation, si ce n'est connaître son public et communiquer avec eux, arriver à cadrer les jeunes en faisant la police en interne.
- Le club fait payer aux joueurs les amendes, suite à un carton rouge pour faute intentionnelle ou coup volontaire.
- Après réflexion, le club reconnaît qu'il n'est pas facile de gérer certaines situations à cause de la proximité des quartiers populaires, des difficultés sociales et surtout de la configuration du terrain (pas de terrain fermé, distance entre les vestiaires et le terrain).
- Le club propose qu'en cas de suspension ferme, le joueur fautif accompagne pendant une partie de sa durée de suspension des arbitres officiels, de manière à se rendre compte de la difficulté de l'arbitrage.

IZERNORE :

- Le club a été structuré suite à une fusion.
- A ce jour, une quarantaine de personnes constituent l'équipe d'encadrement alors qu'ils étaient 18 auparavant.
- Les personnes sont maintenant plus impliquées.
- Le club a mis en place une commission de discipline.
- Le club fait signer une charte à chaque joueur.
- Les joueurs à problèmes ont été évincés.
- A ce jour, il n'y a plus de soucis avec les spectateurs.
- Le club s'est plutôt axé sur le dialogue pour construire une base solide.

Cédric BREGAND, Responsable de la gendarmerie et de la Police note que les clubs essaient de trouver des solutions pour que les matchs se déroulent sans incidents.

Il précise aux clubs qu'en cas de demande, la gendarmerie ou la Police est toujours disponible pour intervenir dans les clubs.

Il lance un appel aux dirigeants de clubs sur la montée de la violence à tous les niveaux, et sur les menaces préoccupantes sur la sécurité de tous les acteurs du football. Chacun doit rester vigilant aux différences de comportement de tous les membres du club.

5/ Bénévole du mois

Tirage au sort pour le mois de NOVEMBRE 2022 :

Gilles MAYENSON (OL ST DENIS LES BOURG)

Ce bénévole sera récompensé par le District lors de la prochaine édition de la soirée des récompenses en 2023.

6/ Journée sans carton

La Commission informe qu'une journée « sans carton » sera mise en place durant la deuxième partie de la saison, à une date choisie et non divulguée. Elle concernera les niveaux Séniors D1 à D4, ainsi que les équipes U18 D1.

Lors de cette journée, toutes les équipes qui n'auront reçu aucun carton blanc, jaune ou rouge seront récompensées par le District.

7/ Soirée des récompenses du 10/11/22 à ATTIGNAT

Ce fût une belle soirée conviviale et très bien organisée par la Commission Manifestation. Merci au Club d'Attignat et à la municipalité.

Fin de la réunion 19h45

Prochaine réunion : jeudi 15/12/2022 à 18h au District.

COMMISSION FEMININE

Plateau féminin U9F – U11F – U13F – U15F

La commission féminines en lien avec la commission technique propose un second plateau féminin à destination de vos équipes U9F-U11F-U15F ce **Samedi 3 Décembre** à St André sur Vieux Jonc.

Les inscriptions :

U9F	U11F	U15F
Bourg Sud 1	Côtière Luenaz 1	Bresse Foot 01 1
Bresse Foot 01 1	Ain Sud Foot 1	Bresse Tonic Foot 1
Côtière Luenaz 1	FC Veyle Saône 1	Essor Bresse Saône 1
FC Dombes Bresse 1	CS Lagnieu 1	Ain Sud Foot 1
ESVS Thoissey 1	Essor Bresse Saône 1	CS Lagnieu 1
ES Revermontoise 1	FBBP 01 1	AS Misérieux Trévoux
Essor Bresse Saône 1	Foot Trois Rivières 1	
Essor Bresse Saône 2	Foot Trois Rivières 2	
Veyle Vieux Jonc 1	AS Misérieux Trévoux 1	
Veyle Vieux Jonc 2		
FBBP 01 1		
FBBP 01 2		
AS Montréal la Cluse 1		
Foot Trois Rivières 1		

Plateau U9F : Début du plateau à 9h30 – Convocations des équipes à 9h00.

Plateau U11F : Début du plateau à 11h00 – Convocations des équipes à 10h15.

Plateau U15F : Début du plateau à 13h30 – Convocations des équipes à 13h00.

Ce plateau s'inscrira dans l'opération du « Téléthon » en lien avec le dispositif fédéral « Marquer Demain ». Une urne sera à votre disposition sur place afin de récolter un maximum de dons.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Thibault VALLET au 06.73.77.26.46

Plan de Performance Fédéral U12F-U13F

Les joueuses listées ci-dessous sont convoquées pour participer au prochain **rassemblement du Plan de Performance Fédéral U12F-U13F du mercredi 21 Décembre matin à St Martin du Mont.**

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>CATEGORIE</u>	<u>CLUB</u>
HAOUES	Morjane	U12F	AIN SUD FOOT
CURNILLON	Nina	U13F	AS ATTIGNAT
BOIS	Amelle	U13F	AS MISERIEUX TREVOUX
MACIA	Jade	U13F	AS MISERIEUX TREVOUX
KACEM	Maryam	U13F	AS MONTREAL LA CLUSE
MASCIOTRA	Elodie	U13F	AS MONTREAL LA CLUSE
TABAREZ	Adriana	U12F	AS MONTREAL LA CLUSE
VANDEWEGHE	Lilou	U13F	AS MONTREAL LA CLUSE
GOUJON	Léa	U13F	BRESSE TONIC FOOT
ANCHAO	Lana	U13F	CENTRE DOMBES FOOTBALL
JACQUET	Mélie	U12F	CENTRE DOMBES FOOTBALL
PAYRASTRE	Léonie	U12F	CENTRE DOMBES FOOTBALL
MARTINEZ	Léa	U13F	CS BELLEY
PEREZ	Zélie	U12F	CS BELLEY
SEISSON	Clarisse	U13F	CS BELLEY
CREPALDI	Léonie	U12F	CS LAGNIEU
LUTAUD	Emma	U12F	CS LAGNIEU
CANU DRU	Louise	U12F	ES REVERMontoise
COURTOIS	June	U12F	ES REVERMontoise
BESSARD	Elsa	U12F	ESSOR BRESSE SAONE
CHAVY	Inès	U12F	ESSOR BRESSE SAONE
DE SANTIS	Marie	U13F	ESSOR BRESSE SAONE
EL MOURABIT	Inès	U12F	ESSOR BRESSE SAONE
RENOUD GRAPPIN	Clémentine	U13F	ESSOR BRESSE SAONE
VERNOUX	Elisa	U13F	ESSOR BRESSE SAONE
DUMAS	Zoé	U12F	FBBP 01
POIRIER	Eline	U13F	FBBP 01
PONCET	Justine	U13F	FBBP 01
GUERRY	Maëlle	U12F	FC BRESSANS
COULON	Ellie	U13F	FC BRESSE NORD
FAVRE	Elena	U12F	FC BRESSE NORD
ATIA	Asma	U13F	FC COTIERE LUENAZ
BOUTIN	Manon	U13F	FC COTIERE LUENAZ
CARNEIRO	Taina	U13F	FC COTIERE LUENAZ
HILLAIRE	Zoé	U12F	FC COTIERE LUENAZ
MONCHANIN	Lou Eve	U13F	FC COTIERE LUENAZ
TEKIA	Kalissia	U13F	FC COTIERE LUENAZ
PERRET	Annelise	U13F	FC CURTAFOND CONFRANCON
TEMPLIER	Ambre	U13F	JS BETTANT
SORET	Maëlys	U13F	PLAINE REVERMONT FOOT
AMORIM	Manon	U13F	PLASTICS VALLEE FC

Plan de Performance Fédéral U14F-U15F

Les joueuses listées ci-dessous sont convoquées pour participer au prochain **rassemblement du Plan de Performance Fédéral U14F-U15F du mercredi 21 Décembre après-midi à St Martin du Mont**

Liste des joueuses U15F convoquées (nées en 2008)

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>DATE DE NAISSANCE</u>	<u>CLUB</u>
LAVANDEIRA	ANDREA	10/06/2008	FBBP 01
PERRIER	MARGOT	01/12/2008	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL
COUDERC	AMANDINE	18/10/2008	FBBP 01
MENESSIER	BLANCHE	23/10/2008	FBBP 01
BEREZIAT	ROMANE	23/11/2008	A.S. HAUTECOURT ROMANECHÉ
RIZZO	JULIA	08/02/2008	A.S. MISERIEUX TREVOUX
DEMEUSOIS	JULIE	04/04/2008	FBBP 01
GUERIN	VALENTINE	24/11/2008	ENT.S. REVERMONTAISE
FAURE	MAELINE	02/06/2008	A.S. MISERIEUX TREVOUX

Liste des joueuses U14F convoquées (nées en 2009)

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>DATE DE NAISSANCE</u>	<u>CLUB</u>
GONCALVES	LOU	03/08/2009	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL
BOUVARD	FLAVIE	05/05/2009	C.S. LAGNIEU
GONCALVES	NINON	03/08/2009	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL
PLANCON	CAMILLE	17/01/2009	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL
HODEBOURG	MERYL	09/04/2009	FBBP 01
LOISY MANDA ABEGA	LEE LY	31/05/2009	GJ CENTRE DOMBES
REVEL	MANON	01/09/2009	A.S. HAUTECOURT ROMANECHÉ
TAIBI	RIHANNA	18/02/2009	FC VALSERINE
MIALON BRIAS	FAUSTINE	28/10/2009	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL
SUDAN	ELISA	09/12/2009	PLASTICS VALLEE F.C.
PECHU	EUGENIE	28/03/2009	ENT.S. REVERMONTAISE
GRIMONT	LEELOO	14/03/2009	FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE
MATOS AZEVEDO	LOUISE	25/02/2009	FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE
CAMPOS	LYLOU	11/01/2009	JS BETTANT
EL MZAZI	MARYAM	11/10/2009	FBBP 01

Seniors F à 11 – 2^{ème} phase

La reprise des compétitions Seniors F à 11 est programmée ce week-end des 3 et 4 Décembre.

Seniors F à 8 – Lois du jeu

Seniors à 8				
<i>Sous cat.</i>	<i>U16</i>	<i>U17</i>	<i>U18</i>	<i>Séniors</i>
Année civile	2007	2006	2005	2004 --
Nombre de joueuses autorisées à pratiquer	0 joueuse	1 joueuse	Illimité	Illimité
Effectif (+ remplaçantes)	8 contre 8 (3 remplaçantes – toléré à 5)			
Temps de jeu	2 x 40 minutes – Pas de prolongation en cas de match nul (coupes)			
Espace de jeu à 8	Terrain à 8 type U11 / U13. Surface de réparation 13m x 26m – Point de pénalty à 9m.			
Taille du ballon	Ballon Taille 5			
Hors-jeu	Hors-jeu au milieu du terrain			
Arbitrage	Effectué par un bénévole			
Fiches de prêt	Aucune autorisation			

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

RAPPEL Article 59 des règlements généraux

« Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc.... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours »

Réunion du 29 Novembre 2022

Présents : MM DELIANCE, PELLET, VERNAY, BOURDON, BACONNET

Courriers :

- de Bourg ACCFT à propos de l'arbitrage qui opposait cette équipe à Attignat 2 en D5 poule F.
- du FC Curtafond Confrançon à propos d'un arbitrage par joueur suspendu.
- de l'US Nantua pour la participation d'un joueur suspendu lors du match n° 24595092.
- de l'AS Montréal portant réclamation contre Bourg Sud 4 du 12/11/22.

Dossier n° 78

Match n° 24708455 : Bourg Sud 3 / Injoux Génissiat 1 – Seniors D4 poule A – du 20/11/2022

Courrier du club d'Injoux Génissiat annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Bourg Sud 3 : 3 buts / 3 points

Injoux Génissiat 1 : 0 but / - 1 point

Le club d'Injoux Génissiat est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 79

Match n° 25401345 : Cs Belley 2 / Plaine de l'Ain 1 – U18 D4 poule G – du 26/11/2022

Courrier du club de Plaine de l'Ain annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

CS Belley 2 : 3 buts / 3 points

Plaine de l'Ain 1 : 0 but / - 1 point

Le club de Plaine de l'Ain est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 72

Rectificatif

Le club d'Attignat est redevable de 44 €uros (et pas de 79 €uros).

Dossier n° 73

Rectificatif

Le club de Nantua est redevable de la somme de 172 €uros pour forfait général de son équipe (et pas de 79 €uros).

Dossier n° 74

Rectificatif

Le club de St Denis Ambutrix est redevable de la somme de 79 €uros (et pas de 44 €uros).

Dossier n° 80

Match n° 25371485 : Ent. Sportive Revermontoise 5 / Ambérieu FC 5 – Vétérans Coupe Morandas – du 18/11/2022

Après vérification de la feuille de match, la Commission des Règlements se saisit de son droit d'évocation au motif que 1 joueur de l'Entente Revermontoise inscrit sur la FMI n'est pas licencié (article 49.5 des R.G. du District).

En conséquence, la commission valide le résultat acquis sur le terrain.

Le club de l'Entente Sportive Revermontoise est redevable de la somme de 55 €uros au District.

Dossier n° 81

Match n° 24595092 : Dombes FC 1 / Nantua 1 – Seniors D2 poule A – du 20/11/2022

Réclamation du club de Dombes FC sur la présence de Mr LOPES MENDES GONCALVES Jailson, licence n° 9603149921, de Nantua, susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre.

Au vu du motif évoqué, la commission usant de son droit d'évocation, conformément à l'article 49.5 des R.G. du District, s'est saisie du dossier.

Cette évocation a été communiquée au club de Nantua qui a reconnu les faits.

Après vérification, le joueur LOPES MENDES GONCALVES Jailson a été sanctionné par la Commission de Discipline d'un match ferme suite à 3 avertissements à compter du 14/11/2022.

De ce fait, il ne pouvait pas participer à la rencontre du 20/11/2022.

L'équipe de Nantua 1 perd le match par pénalité.

Score :

Dombes FC 1 : 1 but / 3 points

Nantua 1 : 0 but / - 1 point

Le joueur LOPES MENDES GONCALVES Jailson est suspendu d'un match ferme pour avoir participé à une rencontre en état de suspension.

Date d'effet : 12/12/2022

Le club de Nantua est redevable de la somme de 109 €uros au District.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier n° 82

Réclamation du club de Haut Revermont contre le club de Veyziat pour suspicion de matchs arrangés entre le club de Veyziat et le club de Montréal et de l'ASP Oyonnax

Après étude des différents rapports en sa possession, la Commission des Règlements décide de ne pas donner suite à cette réclamation car le club de Veyziat n'a enfreint aucun règlement.

La commission décide de ne pas facturer de frais de dossier au club de Haut Revermont.

Dossier n° 83

Match n° 25134277 : Haut Revermont 1 / Montréal 3 – Seniors D5 poule E – du 27/11/2022

Lors du contrôle des licences, il apparaît que l'arbitre Mr JOZWIAK Hervé ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr JOZWIAK Hervé ne possède pas de licence au club de Haut Revermont.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club de Haut Revermont d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 84

Match n° 25401256 : Bourg Sud 2 / Plastics Vallée 2 – U18 D2 poule A – du 26/11/2022

Lors du contrôle des licences, il apparaît que l'arbitre assistant Mr NUMANOGLU Cengiz ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr NUMANOGLU Cengiz ne possède pas de licence au club de Plastics Vallée.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District.

La commission sanctionne le club de Plastics Vallée d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 85

Match n° 25401284 : Ain Sud Foot 3 / Culoz Chautagne 1- U18 D3 poule C – du 26/11/2022

Lors du contrôle des licences, il apparaît que l'arbitre assistant Mr BOUZOMITA Abdel ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr BOUZAMITA Abdel ne possède pas de licence au club d'Ain Sud Foot.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District.

La commission sanctionne le club d'Ain Sud Foot d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 86

Match n° 25401361 : Bresse Tonic Foot 2 / St Martin du Mont 2 – U18 D4 poule H – du 26/11/2022

Lors du contrôle des licences, il apparaît que l'arbitre assistant Mr CHIVAL Christophe ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr CHIVAL Christophe ne possède pas de licence au club de St Martin du Mont.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District.

La commission sanctionne le club de St Martin du Mont d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 87

Match n° 25407868 : Bresse Tonic Foot 2 – Bresse Tonic Foot 3 – U18 D4 poule K – du 26/11/2022

Lors du contrôle des licences, il apparaît que l'arbitre assistant Mr DELRIEU Philippe ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr DELRIEU Philippe ne possède pas de licence au club de Bresse Tonic Foot.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District.

La commission sanctionne le club de Bresse Tonic Foot d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 88

Match n° 24708727 : St Etienne sur Chalaronne 1 / Fareins Saône Vallée 2 – Seniors D4 poule C – du 27/11/2022

Lors du contrôle des licences, il apparaît que le délégué Mr PEROZZO Thomas ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr PEROZZO Thomas ne possède pas de licence au club de St Etienne sur Chalaronne.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District.

La commission sanctionne le club de St Etienne sur Chalaronne d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 89

Match n° 25121402 : Lagnieu 3 / Ambérieu FC 2 – Seniors D5 poule C – du 27/11/2022

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr OSMANI Shaban ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr OSMANI Shaban ne possède pas de licence au club d'Ambérieu FC.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District.

La commission sanctionne le club d'Ambérieu FC d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 90

Match n° 24708854 : Curtafond Confrançon 2 / Grièges Pont de Veyle 1 – Seniors D4 poule D – du 20/11/2022

Réclamation d'après match du club de Grièges Pont de Veyle sur le joueur CAPONERA Mickael, licence n° 2508663034, de Curtafond Confrançon, susceptible d'être suspendu à la date du match.

Au vu du motif évoqué, la commission s'est saisie du dossier usant de son droit d'évocation conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF.

Cette évocation a été communiquée au club de Curtafond Confrançon le 23/11/2022 qui a reconnu les faits par retour de courrier en date du 28/11/2022.

Considérant Mr CAPONERA Mickael, licence n° 2508663034, inscrit sur la FMI en tant qu'arbitre bénévole représentant son club en tant que dirigeant.

Considérant que Mr CAPONERA Mickael était suspendu d'un match ferme avec date d'effet au 14/11/2022.

De ce fait, il ne pouvait pas participer à la rencontre du 20/11/2022.

Attendu que toute personne suspendue ne peut être inscrite sur la FMI et prendre part à une match officiel à quelque titre que ce soit (art. 150 des RG de la FFFF et article 60 des RG du District).

Attendu que l'article 226.5 des RG de la FFF ou 61.5 des RG du District précisent que « la perte par pénalité d'un match suite à la présence d'un dirigeant suspendu passe obligatoirement par la formulation de réserves d'avant match ».

En conséquence, la commission rejette la réclamation du club de Grièges Pont de Veyle, la commission amende le club de Curtafond Confrançon de la somme de 109 €uros pour participation d'un licencié suspendu.

Le club de Grièges Pont de Veyle est redevable de la somme de 49 €uros au District pour frais de dossier.

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 29 Novembre 2022

Courriers :

Montluel Fc : arrêté municipal mairie de DAGNEUX rencontres du 26 et 27 novembre.

La rencontre D5 poule D du 27 novembre est reprogrammée au 4 décembre.

La journée 10 du 4 décembre est reportée au 11 décembre.

Marboz Esb : modification horaire rencontre D1 du 4 décembre.

Jassans Frans Foot : accord pour rencontre D1 du 4 décembre à 13h00.

Dombes Bresse Fc : demande inversion rencontre D4 poule C du 3 décembre.

Jassans Frans Foot : accord pour inversion rencontre du 3 décembre.

Artemare Fc : demande inversion rencontre D4 poule C.

Belley Cs : accord pour inversion rencontre D4 poule C.

Bresse Nord Fc : modification horaire et terrain rencontre D4 poule D et D3 poule A du 4 décembre.

Grièges Pont Veyle As : accord pour rencontre D4 poule D à **12h00** stade municipal de ST TRIVIER de COURTES.

Veyziat Us : accord pour rencontre D3 poule A à **14h00** stade municipal de ST TRIVIER de COURTES.

Fareins Saône Vallée Foot : rencontre D4 poule C du 4 décembre à 12h30.

St Marcel Fc : accord pour rencontre D4 poule C du 4 décembre à **12h30**.

Bourg Sud : rencontre D2 poule A du 4 décembre à **14h30**.

Veyle Saône Fc : accord pour rencontre D2 poule A du 4 décembre à **14h30**.

Co Plateau : rencontre D4 poule B du 4 décembre avancé à **13h30**.

Serrières Villebois Fc : accord pour rencontre D4 poule B du 4 décembre à **13h30** (doc. modif. rencontre validé).

St Etienne sur Chalaronne As : problème de date pour rencontre D4 poule C reprogrammée-
correction faite -

Les rencontres non jouées à ce jour ont été reprogrammées.

Incidence des reprogrammations sur la D5 la dernière journée de certaine poule a été reportée.

Vérifiez vos calendriers.

Possibilité d'engager une équipe pour la seconde phase en D5 niv.2 envoyer un E.mail.

Début le 26 février 2023 avec pour niveau 1 = 4 poules de 6 équipes.

Rappel :

Pour modification de rencontre utiliser la messagerie Footclubs ou le bordereau en ligne sur le site du district.

Les documents doivent être validés par les 2 clubs.

Modifications rencontres :

Compétition :	D4	Poule :	C	N° match :	24708598
Rencontre :	Artemare Fc 1 – Belley Cs 2 <u>devient</u> Belley Cs 2 – Artemare Fc 1				
Initialement prévu	04/12/2022	Heure :	14h30	Terrain :	Stade municipal
Aura lieu le :	04/12/2022	Heure :	14h30	Terrain :	Stade P. CHASTEL à BELLEY
Commentaire :	Accord entre clubs. Journée 22 inversée.				

Compétition :	D4	Poule :	C	N° match :	24708730
Rencontre :	Dombes Bresse Fc 3 – Jassans Frans Foot 2 <i><u>devient</u></i>				
	Jassans Frans Foot 2 – Dombes Bresse Fc 3				
Initialement prévu	03/12/2022	Heure :	20h00	Terrain :	Stade J. DECOMBLE à CHATILLON
Aura lieu le :	03/12/2022	Heure :	<u>19h00</u>	Terrain :	Stade des Gleteins à JASSANS
Commentaire :	Accord entre clubs. Journée 22 inversée.				

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 29 novembre 2022

Courriers reçus à ce jour :

U15 :

OI. St Denis les Bourg : arrêté municipal mairie de ST DENIS les BOURG DU 25 au 28 novembre terrains en herbe.

Rencontre D4 poule J non jouée est reprogrammée au 11 décembre.

La journée 5 en D4 poule J est reportée au 18 décembre.

Marboz Esb : rencontre D4 poule J (entente Marboz Cormoz 2) au **stade F. PIGUET synthétique de MARBOZ.**

Como St Nizier Fc : rencontre D4 poule J prévue à CORMOZ au **stade F. PIGUET synthétique de MARBOZ.**

U18 :

Côt. Luénaz Fc : arrêté municipal mairie de DAGNEUX pour 26 et 27 novembre.

Rencontre D4 poule I reprogrammée au **10 décembre à 13h00.**

La journée 5 D4 poule I est reportée au 17 décembre 2022.

Montréal As : rencontre U18 D2 poule B du 3 décembre à **16h00.**

Foot 3 Rivières : accord pour rencontre U18 D2 poule B du 3 décembre à **16h00.**

Dombes Bresse Fc : rencontre U18 D3 poule F du 3 décembre au **stade de l'Europe à CHATILLON CHAL.**

Veyle Saône Fc : rencontre U18 D3 poule **au complexe communautaire de LAIZ à 15h30.**

Veyle Saône Fc : rencontre U18 D4 poule K du 10 décembre au **complexe communautaire de LAIZ à 15h00.**

Rappel :

Pour tous changements de jour, d'horaire il nous faut impérativement l'accord de l'équipe adverse.

Pas besoin pour changement de terrain.

Dans toutes vos demandes merci de mettre en CC les officiels désignés.

Pour modification de rencontre utiliser la messagerie **Footclubs** ou le **bordereau en ligne sur le site du district.**

Les documents doivent être validés par les 2 clubs.

SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion 29 novembre 2022

Courriers :

Essor Bresse Saône : rencontres seniors D1 au stade de la Chassagne à MANZIAT.

Bresse Foot01 : rencontre seniors D1 du 3 décembre au complexe sportif de St BENIGNE.

Dombes Bresse Fc : rencontre seniors à 8 poule A du 9 décembre stade de l'Europe à CHATILLON CHAL.

Priay Fc : rencontre seniors à 8 poule A du 26 novembre reprogrammée au 3 décembre 18h30.

Bresse Foot01 : rencontre U15 du 26 novembre reprogrammée au samedi 10 décembre à 13h30.

Misérieux Trévoux As : confirme rencontre U15 au samedi 10 décembre à 13h30 à ST BENIGNE.

Pensez à anticiper vos modifications de rencontre, les matchs sont programmés toutes les 2 semaines

Vous pouvez reporter d'une semaine, accord lors de la réunion plénière.

Rappel :

Pour modification de rencontre utiliser la messagerie Footclubs ou le bordereau en ligne sur le site du district.

Les documents doivent être validés par les 2 clubs.

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

04.74.22.87.81

PLAN de PERFORMANCE FEDERAL

PARCOURS U13 (Joueurs nés en 2010) :

liste des joueurs convoqués le 07 décembre à Viriat de 13h45 à 16h45

US Arbent	BOUCEDER	Haytham
US Arbent	CHEMLI	Idris
US Culoz	GRIPON	Timéo
US Culoz	RUFFIER	Leny
US Replonges	MASSOT	Maxence
US Replonges	VERNOUX	Augustin
Valserine FC	BENAMOR	Motez
Valserine FC	BRANCO	Ismael
Valserine FC	GALLESCO	Camil
Valserine FC	GARCIA VUAILLAT	Kyllian
Valserine FC	GULDASI	Aksel
Valserine FC	ZAITER	Badys
AS Montréal la Cluse	EROGLU	Berat
AS Montréal la Cluse	IACOBITTI	Gabin
AS Montréal la Cluse	TOPAK	Numan
Bourg sud	AFRANI	Ayman
Bourg sud	ATTOUMBRE	Mael
Bourg sud	BOUDYAB	Kaïs
Bourg sud	JOURHLALA	Mohamed
Bourg sud	LHARRAM	Adnan
Bourg sud	SAYOUR	Jounaid
CS belley	BILIGHA	jonathan
CS belley	TRAORE	Boubacar
CS Lagnieu	CHINEL	Hugo
CS Lagnieu	JOUVET	Ilan
CS Lagnieu	RULLAUD	Paul
Centre Dombes	ALMECIJA PIPPA	Nolan
Centre Dombes	CHOLLET	Nils
Centre Dombes	GRATIEN	Djahel
Centre Dombes	CHAMBARD	Thomas
Centre Dombes	VARVIER	Andy
FC Bressans	BERTILLOT	Noam
FC Bressans	CURILLAT REVERCHON	Gaetan
FC Bressans	MICHEL	Loris
FC Mas Rillier	CAUNI	Enzo
FC Veyle Saône	PENEY	Timéo
OL ST Denis Les Bourg	ESSAYOUFFI	Ilyes
OSR 01	HYVERNAT	Hugo

liste des joueurs convoqués le 14 décembre à Viriat de 13h45 à 16h45

Ain Sud Foot	FERREIRA	Noa
Ain Sud Foot	PIEGAY	Mathis
Ain Sud Foot	BOUSSEBAH	Ishak
Ain Sud Foot	MARTEL	Arthur
Ain Sud Foot	MEDUS	Mathis
Ain Sud Foot	DE SA	Milan
Ambérieu FC	BABOT	Ethan
Ambérieu FC	MANSOURI	Yassin
AS Attignat	RUCH	Leandre
AS Hautecourt Romanèche	ESTEVEZ	Viggo
AS Misérieux Trévoux	ADSIZ	Emin Can
AS Misérieux Trévoux	PEREZ	Mylann
AS Misérieux Trévoux	ROCHE	Lois
CMV Meximieux	BOUGUERRA	Hedi
CMV Meximieux	CAUDERON PAULIN	Mathis
CMV Meximieux	METZOIAN	Gevorg
CS Viriat	BORNUAT	Elias
CS Viriat	MBA OVOLE	Karl Trésor
CS Viriat	SINARDET	Tom
Entente Sportive Revermontoise	VERRON	Paul
ESB Marboz	BUARD	Quentin
ESB Marboz	CALEN	Romain
Essor Bresse Saône	BOZONNET	Tony
Essor Bresse Saône	MILLET	Paul
Essor Bresse Saône	ORTEGA GAMEZ	Pablo
Essor Bresse Saône	PELLETIER	Aloïs
Essor Bresse Saône	RENOUD	Samuel
ESVS Thoissey	MILLET	Loan
FC Côtière Luenaz	VERLEURE GUESNARD	Benjamin
Plastics Vallée FC	BEKAR	Metehan
Plastics Vallée FC	BELHAJ EL BENAISSATI	Yonis
Plastics Vallée FC	BEN RAHMOUN	Adem
Plastics Vallée FC	BEN YAYA	Kamel
Plastics Vallée FC	DA CUNHA BANTZE	Jolan
Plastics Vallée FC	GOZTAS	Denis
Plastics Vallée FC	LAKHDAR CHAOUCH	Camil
Plastics Vallée FC	NUNES	Lorenzo
St Denis Ambutrix Chateau FC	NECTOUX	Hugo

DEVELOPPEMENT et ANIMATION des PRATIQUES

INSCRIPTIONS FUTSAL

CLUBS	Catégorie U13				Catégorie U15			
	Oyonnax 4 février 8h30 - 10h30	Oyonnax 4 février 11h - 13h	Châtillon / Chalaronne 11 février 8h30 - 10h30	Châtillon / Chalaronne 11 février 11h - 13h	Oyonnax 4 février 13h30 - 15h30	Oyonnax 4 février 16h - 18h	Châtillon / Chalaronne 11 février 13h30 - 15h30	Châtillon / Chalaronne 11 février 16h - 18h
US VEYZIAT	1				1			
FC DOMBES BRESSE			1				1	
PLAINE REVERMONT FOOT				1				1
US PLAINE DE L'AIN				1				1
ES REVERMontoise				1				
FC BRESSE NORD				1			1	
OLYMPIQUE SUD REVERMONT 01				1			1	
ESB MARBOZ			1				1	
FO BOURG				1				
US ARBENT MARCHON		1			1			
FC PRIAY			1				1	
CS BELLEY		1			1			
AS ATTIGNAT			1				1	
AS MISERIEUX TREVoux			1					1
AMBERIEU FC			1					1
COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU								1
JASSANS FRANS FOOT								1
CS LAGNIEU		1			1			
PLASTICS VALLEE FC		1			1			
O. ST DENIS LES BOURG		1				1		
FC COTIERE LUENAZ		1			1			
AS HAUTECOURT ROMANECHÉ	1					1		
AIN SUD FOOT	1					1		
US NANTUATIENNE	1					1		
Total	4	6	6	6	6	4	6	6
Nbre maximum d'équipe	/6	/6	/6	/6	/6	/6	/6	/6
Nbre de qualifié par site pour la finale dép.								
Créneau	RDV sur site 30 min avant				RDV sur site 30 min avant			
Finale	le 18 février à St Etienne du Bois				le 18 février à St Etienne du Bois			

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Frédéric Debost – Patrick Teppe – Pierre Benoit - Patrick Chêne

Pour trouver les informations concernant le Foot Réduit

[Accueil](#) [Foot Réduit](#) [Sous l'image, choisir la pratique voulue](#)
et dans le PV .

U13

Championnat U13

Le calendrier U13 2^e Phase est sur le Site.

Comment le trouver ?

- [Compétitions](#) [Championnats \(choisir la catégorie U13\)](#)

Informations Feuille de Match informatisée ou papier :

Sur une rencontre opposant 2 équipes du même club, il n'est pas possible de faire une Feuille de Match Informatisée (FMI). Vous devez donc utiliser une feuille de match papier et la scanner au District. Vous ne pouvez pas saisir le résultat, nous le ferons.

Les joueurs des équipes évoluant sur le terrain doivent porter un maillot dont le numéro correspond à celui indiqué sur la feuille de match (informatisée ou papier).

Modifications

Poule A : Changement d'horaire

Journée du 3 Décembre 2022 : Bourg en Bresse Péronnas 01 1 reçoit Bourg Sud à 12 heures au Municipal de Péronnas.

Poule F : Changement d'horaire

Journée du 3 Décembre 2022 : Bourg en Bresse Péronnas 01 1 reçoit Dortan à 12 heures au Municipal de Péronnas.

Poule G : Changement d'horaire

Journée du 3 Décembre 2022 : Hautecourt 1 reçoit Belley CS 1 à Hautecourt à 13 heures.

Poule N : Changement de lieu

Journée du 3 Décembre 2022 : Veyle Vieux Jonc 1 reçoit Marboz 2 à Lent à 13 h 30.

Poule Y : Changement d'horaire

Journée du 3 Décembre 2022 : Hautecourt 2 reçoit St Denis les bourg 3 à Hautecourt à 15 heures.

Feuilles de match manquantes 9 € Merci de nous les scanner

Journée du 19 Novembre 2022 :

Poule D : Côtière Luénaz 1 9 €

Poule P : Plastics Vallée 5 9 €

Poule Q : Lagnieu 3 9 €

Poule V : Essor Bresse Saône 4 9 €

Forfaits : amende : 9 €

Journée du 26 Novembre 2022 :

Le championnat se déroulera en 3 phases :

1^{ère} Phase en plateaux de 3 équipes

2^e Phase en matches secs uniquement matches « Aller » Début le 5 Novembre 2022

3^e Phase poules de 6 en matches « Aller – Retour »

Saisie des résultats : Feuille de match informatisée

Début des rencontres : 13 h 30 sauf à :

St Julien / Reyssouze (Bresse Nord) à 14 heures

Polliat (Bressans FC) à 14 heures

Attignat à 14 heures

Feillens Essor Bresse Saône 3 à 14 heures

Essor Bresse Saône 6 Fém à 13 heures

St Martin du Mont à 13 heures

U11

[Championnat U11 2022/2023](#)

Le calendrier U11 2^e Phase est sur le Site.

Comment le trouver ?

- Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique U11

Nous vous ferons une proposition de Niveau pour la troisième Phase le jeudi 15 Décembre 2022 au plus tard. Vous aurez jusqu'au jeudi 22 Décembre 2022 pour demander à changer de Niveau à engager ou retirer des équipes.

Modifications :

Poule A : Exempt 1 remplace Valserine 2.

Journée du 10 Décembre 2022 : Veyle Vieux Jonc reçoit Montréal 1 à St André / Vieux Jonc à 10 heures.

Poule D : Valserine 2 remplace l'exempt.

Journée du 10 Décembre 2022 : Valserine 2 reçoit Plastics Vallée 2 et Veyziat 2 à Châtillon en Michaille à 10 heures.

Poule F : Changement d'horaire

Journée du 3 Décembre 2022 : Le Mas Rillier 2 reçoit Portes de l'Ain 1 et Lagnieu 2 à Miribel (La Chanal) à 11 heures.

Poule K : Serrières remplace Exempt 1.

Journée du 3 Décembre 2022 : Serrières Villebois 2 reçoit Châtillon la Palud 2 et Ambérieu FC 3 à 10 heures.

Poule L : Absence de Lagnieu 5 (Plateau Féminin)

Journée du 3 Décembre 2022 : Ambérieu FC 4 reçoit St Maurice de Gourdans 2 à Ambérieu en Bugey à 10 heures.

Poule N :

Journée du 3 Décembre 2022 : L'équipe féminine d'Ain Sud Foot sera absente à Ambérieu en Dombes. (Plateau Féminin à St André / Vieux Jonc)

L'équipe féminine de Côtière Luénaz sera absente à Chaleins (Plateau Féminin).

Poule O : Changement de lieu

Journée du 3 Décembre 2022 : Absence de Essor Bresse Saône Fém (Plateau Féminin)

Veyle Saône 3 reçoit Trois Rivières 2 à Laiz à 10 heures.

Poule Q : Changements de lieux

Journée du 3 Décembre 2022 : Foissiat Etrez reçoit Cormoz St Nizier 1 et Marboz 2 à Etrez à 10 heures.

Journée du 10 Décembre 2022 : Bressans FC 4 reçoit Foissiat Etrez 1 et Plaine Tonique 3 à Polliat à 10 heures.

Poule R : Attignat 3 remplace l'Exempt.

Journée du 3 Décembre 2022 : Attignat 3 reçoit Bourg Sud 3 et OL Sud Revermont 3 à Attignat à 10 heures.

Compétitions Championnats (choisir la catégorie U11)

Le championnat U11 se déroulera en plateaux de 3 équipes toute la saison (poules de 8, 9 ou 12 équipes). Début le samedi 17 Septembre 2022.

Saisie des résultats : Saisir les 3 résultats sur Footclubs et scanner la feuille de match qu'une seule fois.

Feuilles de match manquantes Pas d'amende Merci de nous les scanner

Journée du 19 Novembre 2022 :

Poule B : Jassans Frans 1

Poule N : Jassans Frans 4

Poule R : Bourg Sud 3

U9

[Championnat U9 2022/2023](#)

Le calendrier U9 2^e Phase est sur le Site.

Comment le trouver ?

- Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique U9
- Compétitions Championnats (choisir la catégorie U9)

Vous avez jusqu'au jeudi 22 Décembre 2022 pour demander à changer de Niveau à engager ou retirer des équipes pour la troisième Phase.

Modifications

Journée du 3 Décembre 2022 : Il se peut qu'il manque des équipes U9 sur certains plateaux du fait que certains clubs participent au Plateau Féminin de ce samedi 3 Décembre 2022

Poule C : Changement de lieu

Journée du 10 Décembre 2022 : Le plateau se déroulera à St Maurice de Gourdans à 10 heures.

Poule H : Les équipes de Marboz seront absentes ce samedi 3 Décembre 2022.

Poule K : Changements de lieu

Journée du 3 Décembre 2022 : Le plateau se déroulera à Bellignat à 10 heures.

Journée du 10 Décembre 2022 : Le plateau se déroulera à Châtillon en Michaille à 10 heures.

Poule Q : Changement d'horaire

Journée du 3 Décembre 2022 : Le plateau se déroulera à Miribel à 9 h 30.

Poule R : Changement de lieu

Journée du 10 Décembre 2022 : Le plateau se déroulera à St André de Corcy à 10 heures.

Poule Y : Les équipes de Marboz seront absentes ce samedi 3 Décembre 2022.

Feuilles de match manquantes

Pas d'amende

Merci de nous les scanner

Journée du 19 Novembre 2022 :

Poule E : Trois Rivières

Poule J : Dortan

Poule O : Leyment

Poule P : St Maurice de Gourdans

Poule S : Jassans Frans

Poule Z : Curtafond Confrançon

Poule ZB : Veyle Vieux Jonc

Saisie des résultats : Saisir **un seul résultat** sur Footclubs (0 – 0) et ne scanner la feuille de match qu'une seule fois.

U7

[Championnat U7 2022/2023](#)

Merci de nous envoyer vos calendriers U7 dès que les calendriers U11 et U9 seront parus.

Comment le trouver ?

- Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique U7
Puis plus tard si nous recevons vos calendriers
- Compétitions Championnats (choisir la catégorie U7)

Réunion « J'accompagne les U7 » le lundi 28 Janvier 2023 pour les secteurs suivants :

Merci de nous envoyer par mail le nombre de vos équipes qui évolueront lors de la troisième Phase qui pourrait débiter le 25 Février **avant le 18 Janvier 2023.**

Bugey : à Serrières de Briord à 19 heures salle de la Mairie

Dombes Côtière : à Miribel (stade La Chanal) à 19 heures

Val de Saône : à Feillens (stade) à 19 heures

Bresse : à Ceyzériat (stade) à 19 heures

Pour les secteurs du Haut Bugey et du Bas Bugey, merci de nous envoyer par mail le nombre exact de vos équipes qui évolueront lors de la troisième Phase qui pourrait débiter le 25 Février 2023 avant **le 18 Janvier 2023** afin que nous essayions de modifier les groupes.

Modifications

Poule N Bresse : Engagement d'une équipe Féminine à Bourg en Bresse Péronnas 01.

Saisie des résultats : Saisir un seul résultat sur Footclubs (0 – 0) et ne scanner la feuille de match qu'une seule fois.

Feuilles de match manquantes Pas d'amende Merci de nous les scanner

Journée du 19 Novembre 2022 :

Poule A Bas Bugey : ??? Pas de calendrier

Poule C Bugey : ???

Poule D Bugey : ??? Pas de calendrier

Poule E Dombes Côtière : Côtière MV

Poule H : Val de Saône : ??? Pas de calendrier

Poule J Val de Saône : ??? Pas de calendrier

Poule K Val de Saône : ??? Pas de calendrier

Poule L Bresse : Hautecourt

Merci à ceux qui ne nous ont pas envoyé leur calendrier de le faire.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion des membres de la commission le samedi 03 décembre à 9h45.

Ordre du jour :

- Bilan de l'activité du 01 septembre au 01 décembre 2022.
- Préparation du planning des vérifications durant la période de décembre 2022 à mars 2023.
- Points sur la réglementation et la gestion des rapports.

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

Néant

Validation de fin de travaux pour le déblocage d'une subvention FAFA

Néant

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

- Vérification de l'éclairage du stade de Miribel NNI 011490102 vérifié le 12 octobre 2022 - rapport à rédiger par la CDTIS (attente de complément d'informations de la part du propriétaire de l'installation)
- Vérification des éclairages des stades de Saint Maurice de Gourdans NNI 013780101 et NNI 013780102 – classement des deux installations au niveau E Entraînement jusqu'au 31 octobre 2024.
- Vérification de l'éclairage du stade P Chastel de Belley NNI 010340101 le 25 octobre 2022 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Vérification de l'éclairage du stade G Coiffet de Belley NNI 010340201 – classement au niveau E6 jusqu'au 25 octobre 2026.
- Vérification de l'installation du stade P Chastel de Belley NNI 010340101 – classement au niveau T5 jusqu'au 15 septembre 2028.
- Vérification de l'installation du stade G Coiffet de Belley NNI 010340201 – classement au niveau T5 SYN jusqu'au 30 juin 2023.
- Vérification de l'installation du stade En Verbaou de Culoz NNI 011380201 – classement au niveau T7 jusqu'au 16 septembre 2032.

- Vérification de l'éclairage du stade En Verbaou de Culoz NNI 011380201 le 22 novembre 2022 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Eclairage du stade René Rollet de Lagnieu NNI 012020102 – classement au niveau E Entraînement jusqu'au 15 novembre 2024.
- Vérification de l'éclairage du stade de Villars les Dombes NNI 014430102 – classement au niveau E7 jusqu'au 16 novembre 2024.
- Vérification de l'éclairage du stade de Saint Didier sur Chalaronne NNI 013480101 – classement au niveau E6 jusqu'au 15 novembre 2026.
- Vérification de l'éclairage du stade de Valserhône NNI 010910101 le 08 novembre 2022 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Vérification des éclairages du complexe de Bellignat NNI 010310101 et NNI 010310102 le 04 novembre 2022 – rapports rédigés par le CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Vérification de l'éclairage du stade de Montmerle sur Saône NNI 012630101 le 28 novembre 2022 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Vérification de l'éclairage du stade Mézériat NNI 012460101 le 29 novembre 2022 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées

- Vérification de l'éclairage du stade de Poncin NNI 013030101

Informations réglementaires



Pour la CDTIS : JF JANNET